

**COMITÉ CONSULTATIF  
DE LA LÉGISLATION  
ET DE LA RÉGLEMENTATION  
FINANCIÈRES**

---

**AVIS N° 2015-06**

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 31 mai 2012 fixant la liste des installations classées soumises à l'obligation de constitution de garanties financières en application du 5° de l'article R. 516-1 du code de l'environnement ;

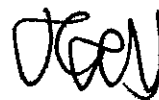
En ayant délibéré lors de sa séance du 22 janvier 2015,

**Émet un avis favorable sur le projet d'arrêté susvisé.**

Fait le 22 janvier 2015.

Pour le Comité consultatif  
de la législation et de la réglementation  
financières

Le Président,



Thomas GROH